



Décryptage

Le secrétariat général de l'UNSA Défense vous souhaite, en cette année 2018, de vibrer pour des projets enthousiasmants et de les voir couronnés de succès.



De tout cœur, très belle année à tous.

Découvrez notre nouveau site à l'adresse suivante : <https://www.unsadefense.com/>



Femmes/Hommes :
L'égalité professionnelle



L'année 2017 aura vu beaucoup de remous se créer autour des relations hommes/femmes dans la sphère publique comme personnelle, de l'égalité professionnelle en passant par la parité jusqu'aux pratiques courantes de harcèlement de tous types. Nous allons nous borner à évoquer l'égalité professionnelle au sein de la fonction publique.

Dès mars 2017, 4 associations de femmes occupant des postes de hauts fonctionnaires (Administration moderne, Femmes de l'Intérieur, Femmes de justice et l'Association pour les femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) avaient interrogé les candidats à l'élection présidentielle pour connaître leur volonté de nomination dès 2017 de femmes à des emplois supérieurs et dirigeants. Elles avaient, d'ailleurs, fait des propositions axées sur :

- Des femmes au 1^{er} rang dans l'Etat pour une bonne gouvernance et la redevabilité aux citoyens,
- Une gestion des ressources humaines fondée sur le développement de parcours professionnels,
- La lutte contre les stéréotypes et le sexisme, présents dans l'administration comme dans le reste de la société.

La loi dite Sauvadet, du nom du ministre de la Fonction publique en 2012, avait fixé aux administrations et aux collectivités locales des objectifs chiffrés de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes pour l'encadrement supérieur et dirigeant de l'Etat. En 2017, 40% des primo-nominations devaient être réservés à des femmes ou à des hommes s'ils étaient minoritaires dans l'administration qui les employait. En cas de non-respect de ces obligations, des amendes étaient prévues.

Concernant le secteur privé, la loi du 27.01.2011 avait instauré un quota de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises. Le même objectif de 40% était affiché, à atteindre avant 2017. Si l'on en croit la dernière enquête de Ethics On Board, il y aurait, en 2017, 41,9% de femmes au sein des conseils des grandes entreprises.

En 2016, seulement 34,9% des hauts-cadres de la fonction publique étaient des femmes et 35% d'entre elles étaient nommées pour la première fois. Un bond de trois points par rapport à 2013 mais

toujours inférieur à l'objectif fixé qui exigeait un quota de 40% de nouvelles nominations féminines en 2017.

Deux ministères seront donc épinglés pour avoir manqué aux obligations imposées par la loi Sauvadet : ceux de la Justice et des Armées. Le premier devra s'acquitter d'une amende de 60.000 euros tandis que le second devra déboursier 120.000 euros. Si les ministères concernés ne veulent pas déboursier une somme moitié plus importante que l'amende qu'ils paieront cette année, les primo-nominations de femmes devront augmenter de 35 à 40% en 2018.

La fonction publique compte 62% de femmes dont 54 % pour la fonction publique d'Etat. Les ministères les plus féminisés sont ceux de l'éducation nationale (71%) et du travail (70%). A contrario, le ministère des armées en compte 22% et celui de l'intérieur 28%.

En 2017, les femmes représentaient **37.9 % des effectifs civils** du ministère des armées [catégorie A : 30.2% ; catégorie B: 42.2% ; catégorie C 58.4% et ouvriers de l'Etat : 14.4%] et **15.3% des effectifs militaires** [officiers : 14.7% ; sous-officiers : 17.4% ; militaires du rang : 12.8% et volontaires : 28.3%].

En **10 ans**, le taux de féminisation du personnel civil est passé de **39.5 à 37.9 %**. En 2017, il y a eu 26 primo-nominations civils et militaires aux emplois d'encadrement supérieur et dirigeant dont 5 de femmes.

L'UNSA Fonction publique demande que les prochains travaux sur ce sujet s'appuient sur les recommandations contenues dans le rapport sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique de la députée Françoise Descamps-Crosnier présenté le 8.03.2017.

Pour l'UNSA, des mesures devraient être rapidement prioritaires comme **la revalorisation financière des métiers et spécialités féminisées sous-valorisées** à niveau de missions et de contraintes égales. La question de la mobilité doit également, très vite, faire l'objet d'une analyse visant à rétablir l'équilibre entre mobilité géographique et mobilité fonctionnelle. Une mobilité fonctionnelle doit être considérée de la même façon qu'une mobilité géographique afin d'éviter de continuer à creuser les inégalités entre hommes et femmes. De même, afin de ne pas régresser dans la mise en œuvre de l'accord "égalité professionnelle" de 2013, il semblerait judicieux d'inclure une évaluation relative aux effets possibles en matière d'égalité professionnelle dans les études d'impact prévues en amont d'une réforme de structure susceptible de se traduire par une évolution des effectifs et notamment des postes à responsabilité.

Toutes les mesures de formation, évaluation des régimes indemnitaires, nominations équilibrées doivent être poursuivies et intensifiées. Enfin, de nombreuses mesures visant à faciliter la vie quotidienne des jeunes parents sont proposées comme la création de places en crèche.

En conclusion, l'UNSA demande que les pénalités infligées aux employeurs publics alimentent un fonds dédié, destiné à promouvoir des actions en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.



Les femmes veulent être à égalité avec les hommes : Ne manquent elles pas vraiment d'ambition. ? !



**Homme ou Femme :
...à L'UNSA, on s'occupe de moi !**



UNSA-Défense - 78 & 80, rue Vaneau

75007 PARIS

Tel : 01. 42.22.37.02 ou 01.45.49.17.30